

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juin 2026

Affiché en l'exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil vingt-six, le 20 juin 2026, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MAHIEUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Frédéric MAHIEUX, Madame Jocelyne PERIATAMBY, Monsieur Thierry DEBOSQUE, Madame Eloïse BATICLE, Monsieur Laurent COCHET, Madame Laetitia DEBAECKER, Madame Carole DECAIX, Monsieur Brice DROUOT, Monsieur Loic LHERNAULT, Madame Delphine WATTEL, Monsieur Thierry ROUSSAUD.

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DEBAECKER

La lecture du précédent procès-verbal n'appelle aucune remarque à l'unanimité

- opposition de transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes du Plateau Picard.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové ; dite Loi ALUR ;

Vu l'article 136-II de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;

Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence à savoir au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population au sein de la communauté de communes ;

Considérant que la communauté de communes n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;

Considérant que la commune souhaite conserver sa compétence en matière de PLU ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

S'OPPOSE au transfert automatique de la compétence en matière de PLU ou de document en tenant lieu à la communauté de communes du Plateau Picard

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente décision au représentant de l'Etat et au président de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- Modification de la Régie recettes

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut modifier la régie de recettes pour les manifestations.

Il faut intégrer toutes les manifestations avec vente de boissons, menus, la location de la salle des fêtes ainsi que la place payante pour la brocante.

La recette de la brocante du 08/05/26 sera reversée à une association du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la régie de recettes.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

-Attribution de bons cadeaux aux enfants de la commune

Naissances : il a été décidé à l'unanimité que sera attribué pour les naissances une carte cadeau de 40€ utilisable dans un magasin spécialisé pour enfants. Un formulaire sera envoyé aux familles et le bon sera remis lors de l'arbre de Noël.

Nouveaux diplômés : à l'unanimité nous avons décidé d'attribuer une carte cadeau dans un magasin culturel :

- Diplômes de niveau V (BEPC ou CAPA) : 40€
- Diplômes de niveau IV (bac, bac pro) : 60€
- Diplômes de niveau III et plus (inscrits sur les listes électorales de St Rémy) : 80€

Les diplômés devront faire la demande à la mairie avant le 30 septembre sur un formulaire type avec la copie du diplôme. Ils seront invités à la cérémonie du 11 novembre pour recevoir la carte cadeau.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'intérêt de soutenir les familles domiciliées sur la commune,
Considérant la volonté de valoriser la réussite scolaire des jeunes administrés,
Considérant le principe d'égalité devant le service public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'instaurer un dispositif d'attribution de bons cadeaux sous forme de carte pour les naissances et la réussite aux examens.
- D'approuver le règlement d'attribution annexé à la présente délibération.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce dispositif.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- Subvention à l'association CHAD

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le dossier de demande de subvention de l'association CHAD, siège social au 37 rue Neuve 60190 Cressonsacq.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention.

Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 2

- Travaux d'entretien - PARAFoudre de l'Eglise

À la suite de l'entretien annuel du Paratonnerre à l'Eglise, il en ressort des problèmes de conformité.

- Un devis a été réalisé pour un montant TTC de 4620€. : il s'élève à 4620€, Le monument est à la charge de la commune, l'intérieur à la charge du diocèse. Voir pour demander une subvention et demander une participation de la Mairie de Valescourt.
- Demander s'il est possible de nettoyer la gouttière en même temps.

Celui-ci a été validé par le conseil à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- Devis remplacement ballon d'eau chaude : FOOT

Reporté faute de retour devis.

- Travaux rue de l'Eglise, mise en place d'un BATEAU

Une demande de mise en place d'un bateau a été faite afin de faciliter l'entrée d'un véhicule.

Deux devis ont été établis pour un montant de 1188€ et 750€. Monsieur DEFFAUX, moins cher car Autoentrepreneur sans TVA.

Le devis de 750€ a été validé à l'unanimité par les membres du conseil.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Points divers :

- Information renouvellement CCID : Le Directeur départemental des finances publiques a désigné les commissaires de la CCID. Chaque administré tiré au sort recevra un courrier individuel.
- Traversée du village le 27 août : de 10h15 à 13h30. 155 participants avec des véhicules anciens. Ils descendront la rue de la Malborgne, Rue de l'Ecole, Rue de l'Arré.
- Info sur la plomberie foot : facture 1774.44€ pour un devis de 1600€.
- Projet éolien de St Rémy : le commissaire enquêteur est chargé de 2 réunions publiques qui auront lieu le 1^{er} juillet et 16 septembre de 18h à 20h à la salle des fêtes. Mise à disposition du vidéo projecteur le 1/7.
 - Consultation du public à partir du 23 juin jusqu'au 23 septembre 2026 inclus. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations orales ou écrites du public aux jours et heures suivants :
 - Mercredi 8 juillet 2026 de 17h à 19h
 - Mercredi 26 août 2026 de 17h à 19h
 - Mercredi 2 septembre 2026 de 17h à 19h
- Frédéric MAHIEUX a été tiré au sort des jurés d'Assise.
- Enlèvement pneus plateforme gaz : il reste quelques pneus et la carcasse d'une caravane. Installation de ruches. L'exploitant propose de donner des pots de miel à l'école.
- Courrier du locataire du logement de la Mairie : Le locataire demande un DPE, non fait à la signature au moment de l'entrée dans le logement, l'isolation, les hirondelles car volets fermés continuellement.
- Un courrier de réponse sera envoyé au locataire lui demandant s'il y a des dégâts liés à l'humidité, pour les hirondelles on ne peut rien faire en période de nidification.
- Essai désherbage thermique pas concluant dangereux pour les carreaux des maisons et véhicules.

Questions diverses :

- Visite du Sénat avec Mr Ouizille proposition de date, le 18/9.
 - Reçu une invitation de Mr Victor Hubert Dassault au vernissage à Paris, repas et visite du palais du Luxembourg avec transport compris.
 - Organisation de la fête de la musique : Participation des chasseurs pour la restauration et la buvette.
 - Trouver un animateur pour le Blindtest.
 - ASSR 11000€ de charges annuelles.
 - Mettre une date d'édition dans le petit journal.
 - Prévoir une table et des bancs et un terrain de pétanque au Grand Pré comme demandé avant les élections lors de la rencontre avec les habitants.
 - Voir si possibilité de faire un droit de passage pour la Mairie sur le terrain acheté par Mr Diozel pour accéder au jardin de l'ancienne poste.
 - Monsieur le Maire sera en congés du 25/6 au 10/7.
 - A partir du 1^{er} juillet 2026 la Permanence Maire et Adjointes sera le samedi de 10h à 12h. Un roulement est prévu selon les possibilités de chacun.
-
- Fin du conseil municipal à 12h30.